

Publié le 3 novembre 2010

## Le Maroc prend le chemin de l'économie mixte

En vertu d'un protocole d'accord signé fin 2007 avec la Direction générale des collectivités locales marocaine la Fédération des Epl et l'Agence française de développement prêtent main forte au Royaume dans le déploiement d'un modèle unifié de société d'économie mixte. Objectif : aider le pays à rattraper son déficit en matière d'équipements structurants et de services publics.



Emboîtant le pas à la France, le Maroc s'intéresse depuis quelques années à l'économie mixte. Pionnier dans le domaine de la décentralisation à travers deux profondes réformes de sa Charte des communes en 1976 et en 2002, le Royaume est, comme son ancien protecteur, confronté aux limites de la gestion directe des services publics et de l'aménagement du territoire. Un problème d'autant plus criant que le pays souffre d'un important déficit en matière d'infrastructures qui appelle de lourds investissements dans des domaines aussi variés que les transports publics, l'aménagement, ou encore la gestion de l'eau. « Les villes n'ont pas les moyens d'investir seules dans ces services publics, en ouvrant cette possibilité au secteur privé, tout le monde est gagnant », explique Abdelkrim Khatib, directeur du pôle économique de la ville de Marrakech. Après quelques initiatives sporadiques, freinées par l'absence de cadre juridique, les autorités marocaines se sont donc logiquement tournées vers la France et sa Fédération des Entreprises publiques locales (Epl). Déjà partie prenante dans nombre des projets structurants au Maroc, l'Agence française de développement a été la marraine de ce partenariat sanctionné en novembre 2007 par la signature d'un protocole de coopération tripartite. Dès le début 2008, la Fédération a ainsi apporté son concours à l'élaboration d'une législation régissant le fonctionnement des futures « sociétés de

développement local » (SDL) (Epl marocaines). L'année suivante, les deux partenaires français ont mis leurs forces en commun mettre sur pied une offre de formation à destination des dirigeants de ces sociétés. Des formations de formateurs locaux sont également prévues pour permettre l'autonomisation du pays. Enfin, la Fédération des Epl a récemment décidé d'appuyer la mise en place d'un réseau de SDL avec lequel elle entend développer les échanges d'expériences et de bonnes pratiques. Deux ans à peine après la signature de l'accord, les projets de sociétés d'économie mixte poussent comme des champignons au Maroc. À Marrakech, une SDL vient ainsi d'être créée pour gérer l'épineux problème du stationnement. Une autre est déjà chargée depuis plusieurs années d'assurer le fonctionnement de la gare routière. « Cet échange d'expérience avec la France nous permet de développer un outil pour améliorer à la fois la qualité des prestations, leur durabilité et leur rentabilité », se félicite Abdelkrim Khatib. Morocco on the way to public-private economy

Par Marie-Anne RAMAZZINA